

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE DU JEUDI 24.12.2020

RAPPEL DES ELECTIONS PAR COLLEGE

L'administration de la LRF Batna rappelle aux membres statutaires, à jour de leurs cotisations, qu'outre l'élection du Président de la LRF Batna, celle des collègues se fera comme suit :

- Les Présidents de clubs de la division régionale UNE élisent parmi eux un (01) représentant et un (01) suppléant ayant déposés un dossier préalablement dans les délais (du 22.12.2020 au 03.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les Président de clubs de la division régionale DEUX élisent parmi eux deux (02) représentants et un (01) suppléant ayant déposés préalablement un dossier dans les délais (du 22.12.2020 au 03.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les Présidents des Ligues de Wilaya élisent parmi eux deux (02) représentants et un (01) suppléant ayant déposés préalablement un dossier dans les délais (du 22.12.2020 au 03.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les représentants des arbitres régionaux élisent parmi eux un (01) représentant et un (01) suppléant ayant déposés préalablement dans les délais (du 22.12.2020 au 03.01.2021) et répondant aux critères statutaires.

A retenir que :

- L'Assemblée Générale Elective de la LRF Batna est prévue le 14 janvier 2021 (**Invitation temporaire des membres statutaires**) à 10h00 au niveau de l'Institut des Sciences Islamiques de Batna (Côté inférieur de la Grande Mosquée 1^{er} novembre 1954).
- Les convocations personnelles seront adressées aux membres de l'Assemblée Générale, à jour de leurs cotisations, dans les délais statutaires impartis.
- Les Présidents de clubs élus ou leurs représentants élus doivent adresser à la LRF Batna la confirmation de participation de l'un ou de l'autre, et ce, avant le 08.01.2021 pour les inscrire sur la liste électorale.
- Seul le Président élu du CSA est habilité à participer aux travaux de l'AGE.
- En cas d'empêchement, le Président élu peut mandater un représentant élu pour le remplacer.
- Le Président élu du CSA doit utiliser l'imprimé de la LRF Batna (**Mandatement**) et le faire visé au niveau de la DJS de sa Wilaya.
- Le membre statutaire devant voter doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité.

L'administration de la LRF Batna compte énormément sur le sens de responsabilité des uns et des autres pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Vu la situation sanitaire qui prévaut, l'administration rappelle **fortement** le respect des règles barrières pour éviter toute propagation du COVID 19 (merci).